

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 21 Janvier 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 17 Décembre 2024**
- 2) Finances**
Correction d'anomalies comptables liées à des écritures anciennes (budget principal)
Décision modificative n°2024/02 sur le budget principal
- 3) Affaires communales**
Demande de subvention : Réhabilitation du garage communal en local commercial
Demande de subvention : Optimisation de l'approvisionnement en eau potable
Demande de subvention : Réhabilitation d'une partie du château en médiathèque communale
Demande de subvention : Accessibilité PMR de la piscine municipale
Transfert de la compétence « Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à HERAULT ENERGIES (dans les conditions de l'article L2224.37 du CGCT et de l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies)

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 13 janvier 2025 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 13 janvier 2025

Le Maire,




Laurent BRUNET